Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260119-05_2026-DE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAEL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 05/2026

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : TERTRAIS Isabelle, LARMET Arnaud, POHLER Henri, QUELEN Mickael, HUON Dominique, BLOYER Anne-Marie,

Absents : BERNARD Joseph, BOUTIER Yann, LE CAM Claudie, LE BIHAN Marc

Procuration : Yann BOUTIER à TERTRAIS Isabelle

Secrétaire de séance : LARMET Arnaud

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7 votes pour
Date de convocation : 08/01/2026
Date d'affichage : 08/01/2026

DÉLIBÉRATION 05-2026 : PROLONGATION DÉROGATION SEMAINE A 4 JOURS

Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que suite au mail reçu le 12 dernier de la D.S.D.E.N, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Côtes d'Armor, il convient de statuer à nouveau sur les rythmes scolaires.

La semaine à 4 jours étant en place depuis 2017 sur le RPI de Maël-Pestivien et tout fonctionnant très bien avec cette organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260119-05_2026-DE

- **AUTORISE** Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe à solliciter la prolongation de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire auprès de Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationales des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)